

pu

Jean-Philippe Bloesch
La Cerniaz
1407 Gossens
024 433 14 72

Gossens, le 26.9.00

Poursuites faillites 27 SEP. 2000 YVERDON

Les CHF 700'000.- de M. Bloesch n'ont été payés que le 25.10.2000 avec 23 jours de retard. Selon l'art.129 LP, le 26.9.00, M. Bloesch n'était pas encore propriétaire et il tolérait ma présence dans son immeuble...

Office des Poursuites et
Faillites
A l'att. de M. G. Laurent
Rue Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les Bains

17

Monsieur le Préposé,

Je tolère la présence dans mes immeubles d'Orzens du bétail et chédail de la masse en faillite de M. M. Burdet, ainsi que sa famille et son employé dans l'habitation jusqu'à la mise.

J'exige que l'ensemble des locaux me soient rendus vides et propres dans un délai de 15 jours à dater de celle-ci.

L'écurie, la fumière, stabulation libre et creu à lisier seront vidés et nettoyés. Les balles d'ensilage qui encombrant la cour de ferme et la parcelle 210 doivent être évacuées immédiatement (2.oct.). Faute de quoi, je mandaterais une entreprise au frais de la masse. Toute déprédation qui pourrait survenir, tant à l'habitation qu'aux immeubles agricoles sera portée au débit du compte acheteur-vendeur, d'après devis d'un maître d'état compétant. A partir du 1^{er} octobre, un dédommagement de 35.- par jour pour les immeubles et de 80 ct./UGB/jour pour l'écurie sera perçue. Les frais d'électricité, d'eau et d'assurances restant à charge de la masse.

Je veux qu'un projet de décompte acheteur-vendeur soit établi dans les 10 jours et qu'une somme de 25'000.- retenue sur le prix de vente, soit consignée chez vous en vue du règlement définitif de cet arrangement.

Mon conseil, Me Robert Liron se tient à votre entière disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préposé, mes salutations respectueuses.

Jean-Philippe Bloesch



Copie à : Me Robert Liron, Yverdon-les-Bains
Me Pierre Guignard, Yverdon-les-Bains
M. J.-F. Malherbe BCV, Yverdon-les-Bains